

DBV Technologies Annonce le lancement d'une offre globale d'actions ordinaires, pouvant prendre la forme d'American Depositary Shares

DBV Technologies (la « Société ») (Euronext : DBV – ISIN : FR0010417345 – Nasdaq : DBVT), société biopharmaceutique française, a annoncé aujourd'hui son intention de procéder au lancement, sous réserve notamment des conditions de marché, d'une offre globale d'actions ordinaires nouvelles, pouvant prendre la forme d'American Depositary Shares (« ADS »), d'un montant maximum de 150 millions de dollars. L'offre globale sera composée d'une offre au public d'actions ordinaires sous la forme d'ADS aux Etats-Unis et au Canada, et dans certains pays en dehors de l'Europe et d'un placement privé d'actions ordinaires en Europe (y compris en France). La Société a consenti aux banques chefs de file et teneurs de livres associés une option de surallocation de 30 jours pour souscrire des actions ordinaires supplémentaires, pouvant prendre la forme d'ADS, dans la limite d'un montant maximum de 15% du nombre total d'actions ordinaires (y compris sous la forme d'ADS) émises dans le cadre de l'offre globale aux mêmes conditions. Chaque ADS offert donne droit à recevoir la moitié d'une action ordinaire. Les ADS sont admises aux négociations sur le Nasdaq Global Select Market sous le symbole « DBVT », et les actions ordinaires de la Société sont admises aux négociations sur Euronext Paris sous le symbole « DBV ».

Morgan Stanley et Goldman Sachs interviennent comme chefs de file et teneurs de livres associés dans le cadre de l'offre globale. Barclays et Deutsche Bank Securities interviennent également comme teneurs de livres associés. Bryan Garnier & Co. intervient en tant que co-chef de file dans le cadre de l'offre globale.

Le prix de souscription auquel les actions ordinaires et les ADS seront offertes dans le cadre de l'offre globale sera fixé à l'issue du processus de construction du livre d'ordres commençant immédiatement et sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, des trois dernières séances de bourses précédant le lancement de l'offre globale, diminué éventuellement d'une décote maximale de 5%. Les actions ordinaires nouvelles seront émises dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires conformément aux dispositions de l'article L. 225-136 du Code de commerce et à la décision du Conseil d'Administration de la Société en date du 20 mars 2018, prise en vertu des délégations conférées aux termes des 18ème, 21ème et 23ème résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale mixte des actionnaires de la Société en date du 21 juin 2016. Le nombre final d'actions offertes, y compris le nombre d'actions ordinaires offertes sous la forme d'ADS, et le prix de souscription seront décidés par



le Directeur Général Délégué de la Société, en vertu des subdélégations de compétence conférées par le Conseil d'Administration de la Société le 20 mars 2018 ; sous réserve toutefois que la Société ne sera, en aucun cas, autorisée à émettre un nombre d'actions représentant plus de 20% de son capital social libéré avant le début de l'offre globale.

L'offre globale commencera immédiatement et la Société prévoit d'annoncer le résultat de l'offre globale aussitôt que possible dans un communiqué de presse suivant sa réalisation. La Société envisage d'utiliser le produit net de l'offre globale pour financer le développement et la commercialisation de Viaskin Peanut, la progression du développement de ses autres produits candidats ainsi que plus généralement son fonds de roulement et ses besoins généraux.

Des entités affiliées à Baker Brothers Advisors LP et Bpifrance Participations SA, qui sont des actionnaires existants, ainsi que Pierre-Henri Benhamou, Président Directeur Général de la Société, ont manifesté leur intérêt de souscrire à l'offre pour un montant total maximum de 73,5 millions de dollars au prix de l'offre. Toutefois, dans la mesure où ces manifestations d'intérêt ne constituent pas des accords ou des engagements fermes d'achat, les chefs de file et teneurs de livre associés pourraient décider d'allouer plus, moins ou pas d'actions ordinaires et/ou d'ADS dans le cadre de ces investisseurs, ou ces entités pourraient décider de souscrire plus moins ou pas d'actions ordinaires et/ou d'ADS dans le cadre de l'offre.

Un document d'enregistrement Form F-3 relatif aux titres à émettre dans le cadre de l'offre globale a été déposé auprès de la Securities and Exchange Commission et déclaré effectif le 27 juillet 2016. L'offre au public sera réalisée au moyen d'un prospectus écrit en langue anglaise et d'un prospectus additionnel (prospectus supplement) intégré dans le document d'enregistrement Form F-3. Un supplément au prospectus préliminaire (preliminary prospectus supplement) et un accompanying prospectus décrivant les conditions de l'offre seront déposés auprès de la Securities and Exchange Commission et seront disponible sur le site internet de la Securities and Exchange Commission à l'adresse suivante : www.sec.gov. Dès que disponibles, des exemplaires du preliminary prospectus supplement et de l'accompanying prospectus pourront être obtenus, sans frais, auprès de : Morgan Stanley & Co. LLC, 180 Varick Street, 2nd Floor, New York, NY 10014, United States, à l'attention de: Prospectus Department; Goldman Sachs, à l'attention de : Prospectus Department, 200 West Street, New York, NY 10282, par téléphone au +1 866-471-2526, facsimile au +1 212-902-9316 ou par e-mail à prospectusgroup-ny@ny.email.gs.com ; Barclays Capital Inc., c/o Broadridge Financial Solutions, 1155 Long Island Avenue, Edgewood, NY 11717, par téléphone au +1-888-603-5847 ou par e-mail à barclaysprospectus@broadridge.com ; ou auprès de Deutsche Bank



Securities, à l'attention de : Prospectus Group, 60 Wall Street, New York, NY 10005-2836, par téléphone au +1 800-503-4611 ou par e-mail à prospectus.cpdg@db.com.

* * *

À propos de DBV Technologies

DBV Technologies développe le patch Viaskin®, une plateforme technologique totalement brevetée avec de nombreuses applications potentielles en immunothérapie. L'immunothérapie par voie épicutanée, ou EPIT®, utilise le Viaskin® pour administrer des composés biologiquement actifs au système immunitaire sur une peau intacte. Viaskin est non-invasif, auto-administré et pourrait permettre une prise en charge en toute sécurité des patients souffrant d'allergie alimentaire, pour lesquelles il n'existe pas de traitements approuvés. Le programme de développement comprend des essais cliniques sur Viaskin Peanut et Viaskin Milk, une étude expérimentale sur le Viaskin Egg et un essai clinique preuve de concept dans l'œsophagite à éosinophiles. DBV a également développé sa plateforme technologique dans le domaine des vaccins et de certaines maladies auto-immunes pour lesquelles les besoins médicaux sont insatisfaits. Les sièges mondiaux de DBV Technologies se situent à Montrouge en France, New York, NY. Les actions ordinaires de la Société sont admises aux négociations sur le compartiment A d'Euronext Paris (mnémonique : DBV, code ISIN : FR0010417345), qui fait partie de l'index SBF120, et les ADS de la Société (représentant chacune la moitié d'une action ordinaire) sont admises aux négociations sur le marché Nasdaq Global Select Market (mnémonique : DBVT).

Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives et notamment des déclarations relatives à l'offre globale envisagée et le produit brut attendu de l'offre. Ces déclarations prospectives ne constituent ni des promesses ni des garanties et comportent des risques et des aléas substantiels. Les risques associés aux conditions de marché et autres conditions de financement, les risques associés aux essais cliniques et aux procédures et autorisations réglementaires, et le risque lié à l'insuffisance de trésorerie et de liquidités au sein de la Société constituent autant de facteurs qui pourraient donner lieu à des résultats substantiellement différents de ceux décrits ou anticipés dans les présentes. Une liste détaillée et une description de ces risques, aléas et autres risques figurent dans les documents déposés par la Société auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en France (« AMF ») et de la Security and Exchange Commission aux Etats-Unis, y compris dans le rapport annuel de la Société (Form 20-F) relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017. Les investisseurs existants et potentiels sont avertis qu'ils ne doivent pas se fier indûment à ces déclarations prospectives qui ne valent qu'à la date des présentes. La Société ne prend aucun engagement de mettre à jour ou réviser les déclarations prospectives, que ce soit en conséquence d'une nouvelle information ou d'événements ou circonstances futurs ou autres, sauf dans les cas prescrits par la loi.

Contact Relations investisseurs de DBV

Sara Blum Sherman

Directeur Senior, Relations Investisseurs et Stratégie

+1 212-271-0740

sara.sherman@dbv-technologies.com

Avertissement

Le présent communiqué ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription des actions ordinaires ou des ADS dans un quelconque pays ou juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou toute qualification en application de la réglementation boursière d'un tel pays ou juridiction.

Aucun prospectus soumis au visa de l'AMF ne doit être déposé en France dans le cadre de l'offre globale. Des exemplaires du document de référence de la Société, incluant notamment les facteurs de risques, déposés auprès de l'AMF le 16 mars 2018 sous le numéro D. 18-0144 sont disponibles gratuitement au siège de la Société situé au 177-181, avenue Pierre Brossolette – 92120 Montrouge, France, ainsi que sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org). Les informations contenues dans le Document de Référence de la Société sont substantiellement les mêmes que les informations contenues dans le rapport annuel de la Société figurant dans le formulaire 20-F (Form 20-F) pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2017.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre au public en France et les titres mentionnés dans le présent document peuvent seulement être offerts ou vendus en France conformément à l'article L. 411-2-II du Code monétaire et financier à des (i) personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers, (ii) investisseurs qualifiés agissant pour leur propre compte, et/ou (iii) un cercle restreint d'investisseurs agissant pour leur propre compte, tous tels que définis dans et conformément aux articles L. 411-1, L. 411-2 et D. 411-1 à D. 411-4 et D. 754-1 et D. 764-1 du Code monétaire et financier.

Le présent communiqué ne constitue pas une communication à caractère promotionnel ou un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (la « **Directive Prospectus** »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres visés ici rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3 de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats membres.

Le présent communiqué est adressé et destiné uniquement aux personnes au Royaume-Uni qui sont (i) des professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'il a été modifié, l'« **Ordonnance** »), (ii) visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) ("high net worth companies, unincorporated associations, etc.") de l'Ordonnance, ou (iii) à toute autre personne à laquelle une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) en rapport avec l'émission ou la vente de titres peut être communiquée légalement ou qui pourra provoquer légalement cette communication (toutes ces personnes étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »). Le présent communiqué est uniquement destiné aux Personnes Habilitées et toute personne autre qu'une **Personne Habilitée** doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué. Tout investissement ou activité d'investissement à laquelle le présent communiqué se réfère n'est valable que pour les Personnes Habilitées et engagera seulement les Personnes Habilitées.